

Arrondissement de
Montbrison

Sous la présidence de Guy FRANÇON Maire

En présence de :

Nombre de conseillers élus : 19

Guy FRANÇON
Cassandre JANVIER
Brigitte FERRET
Dominique MANGEL
Antoine ROBERT
Jean Claude MAZUEL
Guy TISSEUR
Laurent JOONNEKINDT
Gilles BERCET
Huguette BADAR
Dominique JAY
Martine AVERNA
Albert RAMBAUD
Christelle PETIT
Yolande LAROUX
Laurent PERES
Christian CHAPELLON

Nombre de conseillers
présents : 17

Absentes excusées : Bernadette de LENGAIGNE
Estelle RIVAL

Nombre de conseillers
représentés : 0

Secrétaire de séance : Mme FERRET

2016.02.01 ACQUISITIONS FONCIERES LE LONG DE LA RD 10

Monsieur le Maire explique que des travaux d'enfouissement d'une ligne de 63 000 volts débiteront à compter du 1^{er} mars 2016 pour permettre l'alimentation électrique de l'entreprise SNF dans le cadre de son agrandissement. 1700 ml sont concernés sur la collectivité, en parallèle de la RD 10.

Des portions de parcelles doivent alors faire l'objet d'acquisitions foncières pour permettre le bon déroulé de ces travaux. Approbation unanime pour réaliser ces acquisitions.

2016.02.02 OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTIION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016

Autorisation unanime pour ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 des crédits suivants :

Au 2041582 programme 201601 ECLAIRAGE DE LA MADONE 1818.65 €

Au 2315 programme 20160 ACQUISITIONS FONCIERES RD 10 FRAIS GEOMETRE 3 665.94 €

Au 2315 programme 201602 COMPLEMENT PARQUET ERA 236 €

2016.02.03 PARTICIPATION POUR LES ELEVES SCOLARISES A LA FOUILLOUSE POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire fait part de la délibération du 10 novembre 2015 de la commune de la Fouillouse fixant à 747.48 € le coût d'un élève au sein de ses établissements feuillantins pour l'année 2015.

11 enfants de St Bonnet les Oules sont scolarisés sur les écoles de la Fouillouse soit une participation de 747.48 x 11 élèves = 8 222.28 €

2016.02.04 MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DU BOURG

Lot 1 Réseaux humides Entreprise TPJ Montant HT 199 032.50 €

Lot 2 Voirie Entreprise EUROVIA Montant HT 496 097.15 €

Lot 3 Maçonnerie et Espaces Verts Entreprises Au Carré Vert / Peguet Paysages

Montant HT 611 738.40 €

Autorisation unanime pour signature des marchés par M. le Maire

2016.02.05 ENVELOPPE CANTONALE DE VOIRIE 2016

Inscription au titre de l'enveloppe cantonale 2016 des voiries suivantes, classées par ordre de priorité :

	Montant H.T.	Montant- T.T.C.
1 Chemin et impasse du Belvédère	19 891,30 €	23 869,56 €
2 Route de la Chartonnière	34 911,50 €	41 893,80 €

3	Sentier du potet	13 498,00 €	16 197,60 €
4	Sécurisation route de St héand - Bènière	6 200,54 €	7 440,65 €
4	Sécurisation route de St héand -le Blanc	3 764,85 €	4 517,82 €
5	Chemin du bois chenève	6 691,80 €	8 030,16 €

TOTAL 84 957.99 € HT soit 101 949.59 € TTC

2016.02.06 ENVELOPPE CANTONALE DE SOLIDARITE 2016

Inscription au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité 2016 des dépenses suivantes :

Panneaux de signalisation	2 195 € HT
Panneaux de rues	5 369.80 € HT
Restauration du parquet Podium Espace Sylvestre	1 980 € HT
Garde-corps de chaque côté du pont de l'Orée du bois	4 170 € HT
Porte d'entrée Mairie	2 800 € HT

TOTAL 16 514.80 € HT

2016.02.07 OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016 CREATION DE PROGRAMMES

Autorisation unanime pour ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 des crédits suivants :

Programme 201606 VOIE MODES DOUX

Programme 201615 Mâts pour éclairage du stade de foot

1 abstention quant à l'autorisation pour ouverture du programme 201614 Aménagement du local de la Poterie

2016.02.08 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'INSTALLATION D'UN ATELIER DE CERAMIQUE

Enveloppe financière estimée à 50 200.20 € HT – Accord unanime pour solliciter le Conseil départemental

2016.02.09 ECLAIRAGE DU STADE D'ENTRAINEMENT DE FOOT

Financement

Coût du projet actuel

Détail	Montant HT	% PU	Participation Commune
--------	------------	------	-----------------------

Eclairage stade de foot

Déplacement mât existant vers ligne des 18m	5 171 €	68%	3 516 €
---	---------	-----	---------

Accord unanime

2016.02.10 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL RHÔNE-ALPES AU TITRE DU CDDRA

Monsieur le Maire retrace les travaux à venir d'enfouissement d'une ligne 63 kV en parallèle de la RD 10. Profitant de ces travaux, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer une voie modes doux sur le même tracé permettant une liaison piétonne et pour deux roues non motorisés, plus sécurisée.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Régional Rhône-Alpes au titre du CDDRA peut subventionner une partie de cette opération laquelle est estimée à 460 815 € HT, subventionnable à hauteur de 40 %. Accord unanime pour solliciter l'aide du Conseil Régional.

2016.02.11 ANNULATION DE LA DELIBERATION 2014.05.01 DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

Par courrier en date du 5 janvier 2016, M. le sous-préfet de Montbrison a indiqué à la collectivité que la délibération 2014.05.01 ne comportait aucune motivation justifiant la mise en place d'un DPU renforcé. M. le sous-préfet a donc demandé de procéder au retrait de la dite délibération.

2016.02.12 DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

Institution d'un droit de préemption renforcé sur toutes les zones U et AU du PLU approuvé le 29 janvier 2013.

2016.02.13 MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 29 janvier 2013, la commune a approuvé son Plan Local d'Urbanisme. Monsieur le Maire explique que des modifications d'ordre réglementaires doivent aujourd'hui être apportées au Plan Local d'Urbanisme. Toutefois Monsieur le Maire précise que ces dernières ne changeront aucunement les orientations définies par le PADD, ne réduiront pas un espace boisé classé, une zone agricole ou forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites des paysages ou milieux naturels. Les pièces modifiées (document retraçant les modifications annexé à la présente délibération) seront :

- Le règlement et son document graphique,
- La liste des emplacements réservés,
- Les orientations d'aménagement.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à lancer la procédure de modification simplifiée, laquelle est encadrée par l'article L.123-13 du code de l'urbanisme ainsi que les articles R.123-20-1 et R.123-20-2 du code de l'urbanisme suivant le décret d'application n°2009-722 du 18 juin 2009 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.
Accord unanime

2016.02.14 REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire fait lecture de deux courriers de propriétaires de parcelles sur la commune de Saint Bonnet les Oules, sollicitant le changement du classement de leur parcelle. Cela signifie donc une révision du PLU pour permettre une modification du zonage des parcelles concernées puisque les pétitionnaires demandent un reclassement "partiel" de zone N à UC (en contradiction avec le PADD).

REFUS unanime de l'Assemblée pour une révision du PLU.